Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 031-213102635-20250412-DELCCAS2025_07-DE

N° 2025-07

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Département de la Haute-Garonne
Commune de Lagardelle-sur-Lèze (31870)

Extrait du registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 12 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 12 avril à 10 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Lagardelle-sur-Lèze, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Floréal MUNOZ, Président.

Date de la convocation : Le 7 avril 2025
Nombre d'administrateurs : 9 - En exercice : 9 – Présents : 6 – Votants : 7
Présents : M. MUNOZ Floréal, Mme SINIGAGLIA Françoise, Mme BOY Giselle, M. DUBOS Laurent, Mme BAUDOUIN Janine, Mme REALDON Vittoria.
Procurations : Mme HEBRARD Céline à M. DUBOS.
Absentes excusées : Mme WIECZORECK Jacotte, Mme ESTADIEU Adèle.
Délibération n° 2025-02-04
Objet : Attribution subventions 2025

Mme SINIGAGLIA a été élue secrétaire de séance

VU le Budget Primitif 2025 du CCAS ;

VU la somme de 13.000,00 € inscrite à l'article 65748, subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ;

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions dans la limite de l'enveloppe votée aux associations retenues.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï la proposition de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants,

Pour : 7 voix - M. MUNOZ, Mme SINIGAGLIA, Mme BOY, M. DUBOS, Mme BAUDOUIN, Mme REALDON, Mme HEBRARD (P)
Contre : 0 voix **Abstention : 0 voix**

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes :

• Coopérative scolaire école maternelle :	1.900 €
• Coopérative scolaire école élémentaire :	2.600 €
• Secours catholique de La Lèze :	800 €
• Association sportive collège de Labarthe/Lèze :	500 €
• Association « Vert soleil » :	3.500 €
• Restaurants du cœur :	200 €
• Secours populaire :	900 €
• Groupe secours catastrophe :	200 €
• S.I.R.P.E.A.	500 €

Soit un total de 11.100 €, sachant qu'un solde de 1.900 € reste disponible, en cas de besoin constaté d'ici la fin de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 031-213102635-20250412-DELCCAS2025_07-DE

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif du CCAS 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

La Secrétaire, **Le Président,**

MAIRIE DE LAGARDELLE SUR LEZE 31870